Date de publication : 04/12/2023

Envoyé en préfecture le 01/12/2023
Reçu en préfecture le 01/12/2023
Publié le
ID : 085-200059079-20231123-D17_11_2023-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/11/2023

COMMUNE DE SEVREMONT
Numéro interne de l'acte : D17.11.2023

Objet : D17.11.2023 - CITOYENNETE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN PROJET RETENU AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 27
Présents : 26
Pouvoirs : 1
Nombre de suffrages : 27

Date de convocation
15/11/2023

Date d'affichage
15/11/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :
Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme BLOUIN Anaïs, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, M. TETAUD Francis, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :
Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à M. HERITEAU Antoine

Etai(ent) excusé(s) :
Mme LUMET Anne-Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BLOUIN Anaïs

Objet : D17.11.2023 - CITOYENNETE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN PROJET RETENU AU TITRE DU BUDGET PARTICIPATIF

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'abri pour les familles dans le cimetière de la Commune déléguée de Saint-Michel-Mont-Mercure a été retenu au titre du budget participatif 2023.

Après étude d'exécution, le coût de ce projet s'avère supérieur à la limite d'autorisation des 15 000 €

Conformément à l'article 4 amendé du règlement du dispositif du budget participatif, Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin d'autoriser à titre exceptionnel de réévaluer le montant alloué de ce projet dans le respect d'une enveloppe maximale de 30 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés, la proposition de Monsieur le Maire.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 26, Contre : 0, Abstention : 1)

La Secrétaire de séance,
Anaïs BLOUIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

MAIRIE DE SEVREMONT
85700